

NORME PROFESSIONNELLE

**OUVRIER OU OUVRIÈRE
EN PRODUCTION PORCINE**

**Cette norme professionnelle a été approuvée
par le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale
le 24 mai 2007**

Cette norme professionnelle a été réalisée par AGRICarières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, grâce au soutien technique et financier d'Emploi-Québec et de la Commission des partenaires du marché du travail.



Direction du projet	Hélène Varvaressos, agr. Directrice générale AGRICarières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Coordination du projet	Aline Grenier, agr. Coordonnatrice à la formation et à l'apprentissage AGRICarières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole
Recherche et rédaction	Pierre-Paul Racicot Consultant en formation professionnelle Formation Pro FP
Conseils techniques	Francis Lamontagne Technicien agricole Groupe d'expertise porcine inc.
Collaboration	Anne-Marie Gervais Lyse Roberge Oumar Touré Conseillères et conseiller Commission des partenaires du marché du travail

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	1
Liste des représentants du milieu ayant Participé aux travaux d'élaboration de la norme	1
1. Description de la situation et du développement du Métier dans le secteur	7
Pertinence d'un programme d'apprentissage dans le secteur de la production porcine	7
Entreprises et main-d'œuvre	8
Vocations des entreprises.....	8
Distribution régionale	9
Regroupements	9
Clientèles visées	9
Perspectives de développement du métier	11
2. Élaboration de la norme professionnelle	13
Méthodologie suivie	13
Démonstration du consensus sectoriel	14
3. Présentation de la norme professionnelle	15
Contexte général d'exercice du métier.....	15
Compétences essentielles et compétences complémentaires.....	17
Description détaillée des compétences essentielles	19
Description détaillée des compétences complémentaires	29
Bibliographie	37

REMERCIEMENTS

L'équipe de production tient à remercier de façon particulière les producteurs ou les productrices ainsi que le personnel agricole des diverses régions du Québec qui ont bien voulu se déplacer et consacrer généreusement de leur temps à l'élaboration et à la validation des profils de compétences du métier d'ouvrier ou ouvrière en production porcine.

Nous exprimons également notre gratitude envers les personnes qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ces profils, que ce soit à titre d'experts ou d'expertes, d'intervenants ou d'intervenantes du secteur agricole.

Nous tenons à remercier tout particulièrement madame Lyse Grenier, deuxième vice-présidente de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, pour sa précieuse contribution à l'ensemble des travaux d'élaboration de la norme professionnelle.

LISTE DES REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES DU MILIEU AYANT PARTICIPÉ AUX TRAVAUX D'ÉLABORATION DE LA NORME

Liste des membres du sous-comité « formation et apprentissage en milieu de travail »

Gratien D'Amours, président d'AGRlcarrières

André Mousseau, vice-président d'AGRlcarrières

Gilbert Rioux, deuxième vice-président, Fédération des producteurs de lait du Québec et administrateur d'AGRlcarrières

Denis Roy, trésorier et directeur des finances et technologies à la Confédération de l'Union des producteurs agricoles et administrateur d'AGRlcarrières

Liste des experts et expertes consultés

Groupe de travail d'élaboration et de validation, région de Saint-Hyacinthe

Daniel Gauthier, producteur
Ferme Gauthier-Leblanc, Saint-Marcel-de-Richelieu

Diane Viens, chef d'équipe
Ferme Vi-ber, Roxton Pond

Madeleine Hayeur, productrice
Ferme Madeleine Hayeur, Saint-Damase

Michel Messier, producteur
Ferme Jacmi, Saint-Hyacinthe

Groupe de travail d'élaboration et de validation, région de Saint-Hyacinthe (suite)

Micheline Racine, productrice
Ferme Agro-Raymi, Béthanie

Raymonde Plamondon, productrice
Ferme DGR Thibault SENC, Sainte-Hélène

Rénald Lafrenaye, producteur
Ferme La Rose, Saint-Barnabé Sud

Robert Goyette, chef d'équipe
Porcheres Le Duval, Saint-Valérien

Sonia Marich, productrice
Entreprises porcines Lasalle, Saint-Nicéphore

Thierry Boulet, gérant
Comax, Saint-Hyacinthe

Groupe de travail de validation, région de la Beauce

Doris Pouliot, gérante
Bernard Breton inc., Saint-Narcisse

Éric Bolduc, ouvrier
Martin Fortier, Sainte-Hénédine

Frédéric Blais, producteur
Ferme La Ferland, Saint-Patrice-de-Beaurivage

Isabelle Blais, productrice (relève)
Ferme Blais et Allen, Saint-Anselme

Jacques Lemay, gérant de production
Alfred Couture ltée, Saint-Anselme

Julie Carrier, productrice
Ferme Dugorets inc., Saint-Benoît

François Berthiaume, producteur (relève)
Porc S.B. & Via Porc inc., Saint-Elzéar

Karine Vachon, ouvrière
Ferme Blais et Allen, Saint-Anselme

Groupe de travail de validation, région de la Beauce (suite)

Marc-André Deneault, gérant
Ferme Puriporc, Sainte-Hénédine

Marius Cloutier, producteur
Ferme JMJ inc., Saints-Anges

Martin Fortier, producteur
Martin Fortier, Sainte-Marguerite

Michel Jolicœur, employeur
Ferme Porcky, Sainte-Clothilde

Sandra Richard, ouvrière
Ferme JMJ inc., Saints-Anges

Sylvio Fleury, ouvrier
Martin Fortier, Frampton

Yvon Parent, employeur
Ferme Puriporc, Saint-Bernard

Groupe de travail de validation, région du Centre-du-Québec

Benoît Desmarais, producteur
Multi-porcs, Saint-Wenceslas

Denis Vadnais, producteur
Ferme Denis Vadnais, Drummondville

Dominique De Serre, producteur
Ferme Progesma, Saint-Zéphirin-de-Courval

Jocelyn Mailloux, gérant
Agri Marché, divers lieux dans la région

Lyne Groleau, productrice
Porcherie Marigro inc., Saint-Rémi-de-Tingwick

Réjean Lachappelle, gérant
Saint-Wenceslas

Sylvain Gélinas, producteur
Maternité Gélinois, Sainte-Clothilde-de-Horton

Membres du conseil d'administration de la Fédération des producteurs de porcs du Québec

Arthur Duquette, producteur
Sainte-Julienne, région de Lanaudière

Bernard Dion, président du comité des reproducteurs et producteur
Saint-Liboire

Cédric Audette, producteur
Coaticook, région de l'Estrie

Claude Corbeil, président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec et producteur
Saint-Hyacinthe, région de Saint-Hyacinthe

Claude Lavoie, producteur
Saint-Pascal, région de la Côte-du-Sud

Daniel Grégoire, producteur
Saint-Hyacinthe, région de Saint-Hyacinthe

Georges-Aimé Dulac, producteur
Louiseville, région de la Mauricie

Gratien Lavoie, producteur
Saint-Ulric, région du Bas-Saint-Laurent

Jean-Guy Hamelin, producteur
Saint-Michel, région de Saint-Jean–Valleyfield

Jean-Guy Vincent, premier vice-président de la Fédération des producteurs de porcs du Québec et producteur
Sainte-Séraphine, région du Centre-du-Québec

Luc Veilleux, président du comité des naisseurs et producteur
Sainte-Marie

Lyse Grenier, deuxième vice-présidente de la Fédération des producteurs de porcs du Québec et productrice
Standon, région de la Beauce

Nicole Dufresne, présidente du comité des finisseurs et productrice
Pierreville

Pierre Lorrain, producteur
Sainte-Sophie, région de l'Outaouais

***Membres du conseil d'administration de la Fédération des producteurs de porcs
du Québec (suite)***

Raymond Bouchard, producteur
Laterrière, région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Yvon Brochu, producteur
Laurierville, région de Québec

1. DESCRIPTION DE LA SITUATION ET DU DÉVELOPPEMENT DU MÉTIER DANS LE SECTEUR

AGRIcarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, considère l'apprentissage en milieu de travail comme un outil essentiel de développement de la main-d'œuvre pouvant soutenir la croissance et le développement des entreprises agricoles. Cette orientation a été adoptée il y a déjà trois ans.

Dès 2002, un projet de développement d'une norme professionnelle était mis en œuvre pour le métier d'ouvrier ou d'ouvrière agricole en production laitière. Les travaux de développement et d'application de la norme ont été conduits et un programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) pour ce métier est désormais implanté dans six régions agricoles. Compte tenu des résultats concluants constatés dans les entreprises laitières, l'application de la norme est maintenant élargie à l'ensemble du Québec.

Encouragé par ces résultats, AGRICarrières souhaite maintenant élaborer une stratégie de développement et de reconnaissance des compétences en milieu de travail dans le secteur de la production porcine pour le métier d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine.

Pertinence d'un programme d'apprentissage dans le secteur de la production porcine

Le secteur juge cette formule de développement de main-d'œuvre pertinente, sur la base des considérations suivantes :

- Le métier d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine présente une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.
- L'augmentation de la taille des fermes porcines, la réduction de la main-d'œuvre familiale et le manque de formation du personnel du secteur (41 % des ouvriers ou ouvrières en production porcine ne détiendraient aucun diplôme¹) sont des facteurs qui augmentent les besoins et rendent cruciaux le développement et la reconnaissance de la main-d'œuvre et des compétences dans les entreprises.
- L'ensemble des ressources humaines et matérielles nécessaires à la qualification, notamment pour le métier d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine, sont présentes dans les fermes porcines du Québec. Cette accessibilité permet d'organiser le développement de qualifications dans ces entreprises, dans la mesure où elles sont soutenues pour le faire.

1 Le groupe AGÉCO, *Enquête sur les conditions de travail en agriculture réalisée auprès des employés agricoles*, 2003, cité dans Le groupe AGÉCO, *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture*, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003, p. 44.

Entreprises et main-d'œuvre

Les plus récentes données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec révèlent que le secteur de la production porcine comptait 2 157 entreprises en 1999². La main-d'œuvre de ce secteur était composée de 7 263 personnes, dont 4 803 travailleurs ou travailleuses familiaux et 2 460 travailleurs ou travailleuses non familiaux embauchés. Ces derniers travaillaient chez 938 employeurs, soit 43 % des entreprises porcines.

La répartition des 7 263 travailleurs ou travailleuses de ce secteur était approximativement la suivante³ :

- 2 200 producteurs ou productrices;
- 850 gérants ou gérantes;
- 4 200 ouvriers ou ouvrières (la présente norme vise ces derniers).

Le travail à temps plein (30 heures par semaine et plus de 40 semaines par année) concernait la plus grande part de cette main-d'œuvre, soit 65 %, pour un total de 4 732 travailleurs ou travailleuses. Le travail à temps partiel (40 semaines par an et plus, mais moins de 30 heures par semaine) occupait 1 572 travailleurs ou travailleuses, représentant 22 % de la main-d'œuvre. Le travail saisonnier occupait quant à lui 959 travailleurs ou travailleuses (moins de 40 semaines par année), soit 13 % des emplois.

Vocations des entreprises

On trouve en production porcine deux catégories d'entreprises, que l'usage réservé à leurs produits permet de distinguer : les entreprises productrices de porcs destinés directement à la consommation (97 %) et les entreprises porcines vouées à la production de géniteurs mâles et femelles et à l'amélioration de la génétique porcine (3 %)⁴.

On classe par ailleurs les entreprises productrices de porcs destinés à la consommation en trois types, en fonction du stade de croissance des animaux qu'elles dirigent vers le marché.

1. Les naisseurs

Ces entreprises sont spécialisées dans la production de porcelets. Les naisseurs disposent d'un équipement appelé « maternité ». Une maternité comporte généralement trois contextes de production, soit la gestation, la mise bas et la pouponnière. Cependant, certaines maternités ne disposent que des deux premiers contextes, les porcelets quittant l'entreprise lorsqu'ils sont sevrés. Les naisseurs représentent 20 % des entreprises porcines au Québec.

2 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 1999, p. 64.

3 Croisement de données prélevées des sources suivantes : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 1999, p. 64 et Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, *Enquête sur la structure des emplois dans le secteur de la production porcine*, 1999, p. 21.

4 Fédération des producteurs de porcs du Québec, *Portrait de la production*, 2005, [www.leporcduquebec.qc.ca].

2. Les finisseurs

Ces entreprises sont spécialisées dans l'engraissement des porcelets produits par les naisseurs et cela, jusqu'au poids déterminé par le marché. Leur équipement s'appelle un « engraissement ». Certains engraissements comportent également une pouponnière. Les finisseurs représentent 27 % des entreprises porcines.

3. Les naisseurs-finisieurs

Ces entreprises comprennent tous les stades de la production porcine. Elles possèdent à la fois une maternité, une pouponnière et un engraissement. Les naisseurs-finisieurs représentent 50 % des entreprises porcines.

Distribution régionale

Les entreprises porcines sont présentes dans 12 des 16 régions agricoles du Québec, mais principalement dans cinq régions : Montérégie (764 entreprises), Chaudière-Appalaches (625 entreprises), Centre-du-Québec (280 entreprises), Lanaudière (156 entreprises) et Estrie (117 entreprises). Ces cinq régions regroupent à elles seules 90 % de toutes les entreprises porcines du Québec⁵.

Regroupements

Les entreprises de production porcine du Québec sont représentées par l'un ou l'autre des 16 syndicats de producteurs ou productrices de porcs qui couvrent la totalité des régions du Québec. Ces syndicats sont eux-mêmes regroupés dans la Fédération des producteurs de porcs du Québec, qui représente toutes les entreprises de production porcine du Québec.

L'Union des producteurs agricoles regroupe l'ensemble des fédérations régionales et des groupes spécialisés dans les différentes productions agricoles. La Fédération des producteurs de porcs du Québec est affiliée à l'Union des producteurs agricoles.

Il n'existe pas de syndicat représentant l'ensemble des travailleurs ou travailleuses agricoles dans le secteur de la production porcine.

Clientèles visées

La clientèle principalement visée par ce projet est constituée, selon notre estimation, de 4 200 travailleurs ou travailleuses occupant un emploi d'ouvrier ou d'ouvrière dans ce secteur⁶. La majorité de ces travailleurs ou travailleuses n'ont pas de qualification professionnelle, comme l'indique le tableau 1, tiré de l'étude sur les conditions de travail et la capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture qu'a menée le comité sectoriel.

5 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 1999, p. 72-139.

6 *Ibid.*, p. 64.

Tableau 1
Répartition des employés des secteurs laitier, porcin et serricole
selon le niveau de scolarité atteint (%)

Niveau de scolarité atteint	Lait		Porc		Serre		
	Gérant ou gérante	Ouvrier ou ouvrière	Gérant ou gérante	Ouvrier ou ouvrière	Gérant ou gérante	Ouvrier ou ouvrière	Manceuvre
	N=32	N=129	N=47	N=122	N=3	N=4	N=13
Aucun diplôme	15,6	37,2	25,5	41,0	-	-	38,5
Secondaire général	15,6	31,0	14,9	22,2	-	-	46,1
Secondaire professionnel agricole	12,5	8,5	21,3	16,4	-	50,0	-
Secondaire professionnel autre	3,1	5,4	14,9	9,0	-	25,0	-
Attestation d'études collégiales	-	1,5	-	1,6	-	-	-
Collégial général	12,5	-	2,1	1,6	33,3	-	-
Collégial technique agricole	37,6	14,0	6,4	7,4	33,3	25,0	-
Collégial technique autre	-	0,8	10,7	0,8	-	-	15,4
Universitaire agricole	3,1	0,8	2,1	-	33,3	-	-
Universitaire autre	-	0,8	2,1	-	-	-	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Le Groupe AGÉCO, *Enquête sur les conditions de travail en agriculture réalisée auprès d'employés agricoles*, 2003, cité dans Le groupe AGÉCO, *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture*, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003, p. 44.

La répartition des ouvriers ou des ouvrières dans les entreprises est approximativement la suivante⁷ :

- Chez les naisseurs : 800 ouvriers ou ouvrières;
- Chez les finisseurs : 1 200 ouvriers ou ouvrières;
- Chez les naisseurs-finisieurs : 2 200 ouvriers ou ouvrières.

En ce qui concerne la répartition de ces travailleurs ou travailleuses dans chaque contexte de production, il faut savoir que dans bon nombre d'entreprises, et notamment dans les plus grandes, l'ouvrier ou l'ouvrière est affecté à un seul contexte de production. Cela peut cependant différer dans les plus petites entreprises, où les travailleurs ou travailleuses sont souvent affectés simultanément à plusieurs unités de production. Vu le manque de données précises à ce sujet et l'intérêt de disposer au moins d'un ordre de grandeur à cet égard, nous avons fait une estimation de la répartition des ouvriers ou ouvrières dans les différents contextes en tenant compte des données précédentes.

⁷ Croisement de données prélevées des sources suivantes : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 1999, p. 64 et Fédération des producteurs de porcs du Québec, *Portrait de la production*, 2005, [www.leporcduquebec.qc.ca].

La répartition des ouvriers ou des ouvrières est approximativement la suivante⁸ :

- Contexte de gestation : 840 ouvriers ou ouvrières;
- Contexte de mise bas : 1 600 ouvriers ou ouvrières;
- Contexte de pouponnière : 420 ouvriers ou ouvrières;
- Contexte d'engraissement : 1 340 ouvriers ou ouvrières.

Les employeurs qui embauchent des ouvriers ou ouvrières constituent également une clientèle visée par ce programme d'apprentissage. En effet, ces employeurs désirent trouver dans ce programme d'apprentissage un moyen dynamique de développement et d'adaptation de leur main-d'œuvre et désirent augmenter leurs compétences à conduire des projets de développement de ressources humaines dans leur entreprise.

Perspectives de développement du métier

Malgré une baisse d'environ 6 % du nombre d'entreprises et de travailleurs ou travailleuses entre 1996 et 1999, le secteur a tout de même connu un important développement. Les principales tendances dans les entreprises sont la concentration des activités de production dans les contextes de gestation, de mise bas, de pouponnière et d'engraissement, ainsi que l'augmentation du nombre de porcs par ferme. Ces tendances vont inévitablement mener à l'augmentation du besoin d'une main-d'œuvre davantage spécialisée par contexte de production.

8 Selon les données techniques du Centre de développement du porc du Québec en 1999, 1,37 unité de travail à temps plein (UTP) est nécessaire pour s'occuper d'une unité de production porcine typique complète. De ce nombre, il faut 0,28 UTP pour s'occuper des truies en gestation, 0,52 UTP pour les truies en mise bas, 0,13 UTP pour les porcelets en pouponnière et 0,44 UTP pour les porcs en engraissement. La répartition des ouvriers selon le contexte de production a été estimée sur la base d'un inventaire de 200 truies, 385 places en pouponnière et 1 335 places en engraissement, avec un rapport de 1,86 ouvrier en mise bas pour 1 ouvrier en gestation.

2. ÉLABORATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Méthodologie suivie

Cette norme professionnelle a été élaborée selon la méthode reconnue par le Cadre général de développement et de reconnaissance des compétences de la Commission des partenaires du marché du travail.

Une première étape a consisté à élaborer une analyse de métier⁹ avec un groupe de travail composé de producteurs ou productrices ainsi que d'employés ou employées du secteur de la production porcine de la région de Saint-Hyacinthe, experts dans leur métier. Une recherche documentaire et des visites d'entreprises avaient précédé le travail d'atelier de ce groupe.

La deuxième étape a consisté à élaborer un profil de compétences à partir de l'analyse de métier et à le soumettre pour validation à trois groupes de travail composés de producteurs ou productrices ainsi que d'employés ou employées, experts dans leur métier, venant des principales régions de production porcine du Québec, soit les régions de Saint-Hyacinthe, du Centre-du-Québec et enfin de la Beauce.

Après avoir apporté les correctifs demandés par les personnes consultées, on a procédé à une vérification et à une validation techniques du profil de compétences auprès de spécialistes de la production porcine, recommandés par le Groupe d'expertise porcine inc.

Un projet de norme professionnelle a ensuite été conçu à partir du profil de compétences validé et soumis à la consultation des membres du sous-comité « formation et apprentissage en milieu de travail » d'AGRlcarrières pour validation et approbation. Ce projet a ensuite été soumis à la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

Le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole a finalement approuvé ce projet de norme à la réunion de son conseil d'administration du 6 mars 2006.

Toutes les personnes consultées dans le cadre de l'élaboration et de la validation de l'analyse de métier, du profil de compétences et de la norme professionnelle d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine étaient des intervenants ou intervenantes de première ligne en production porcine – ils exécutaient eux-mêmes les tâches décrites dans cette norme, soit en tant qu'ouvriers ou ouvrières, soit en tant que responsables immédiats d'ouvriers ou d'ouvrières (chefs d'équipe, gérants, gérantes, superviseurs, superviseuses ou producteurs, productrices).

9 Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, Guide de production d'une analyse de métier ou de profession, Direction de l'intervention sectorielle et territoriale, Québec, pag. mult.

Démonstration du consensus sectoriel

Cette norme a été élaborée, validée et approuvée avec la contribution de l'organisme représentatif officiel de l'ensemble des producteurs de porcs, la Fédération des producteurs de porcs du Québec.

Cette fédération provinciale représente les 16 syndicats de producteurs de porcs qui couvrent la totalité des régions du Québec.

Le sous-comité d'AGRIcarrières qui a orienté tous les travaux d'élaboration de cette norme s'est adjoint une personne-ressource déléguée de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, madame Lyse Grenier, pour le suivi des travaux.

Le conseil d'administration d'Agricarrières, le Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, a approuvé cette norme le 6 mars 2006.

Le projet de norme a été déposé à la Commission des partenaires du marché du travail en mai 2006. Il comportait quatre compétences essentielles et quatre profils de qualification selon le contexte de production (gestation, mise bas, pouponnière et engraissement). Les compétences essentielles étaient communes aux quatre contextes, sauf trois des compétences, déclinées en compétences particulières à certains contextes de production.

L'architecture de la norme regroupait donc toutes les compétences du métier et avait été conçue de manière à répondre totalement aux préoccupations et à la demande des représentants ou représentantes du secteur porcin.

Toutefois, après avoir évalué les travaux et tenu compte des nouvelles orientations quant à l'élaboration de normes professionnelles, la Direction du développement des compétences en milieu de travail a demandé des corrections concernant l'architecture de la norme.

De nouveaux scénarios ont été explorés et ont été soumis aux dirigeants d'AGRIcarrières et à la Fédération des producteurs de porcs du Québec. Le projet de norme convenu est présenté ci-après.

3. PRÉSENTATION DE LA NORME PROFESSIONNELLE

Contexte général d'exercice du métier

Selon une étude d'AGRIcarrières sur le profil de main-d'œuvre et la structure des emplois en production porcine réalisée en 1999, le métier d'ouvrier ou d'ouvrière comptait pour plus de 76 % des différentes occupations du secteur. Parmi les autres occupations, on trouve celle du « gérant ou gérante » (ce qui comprend les chefs d'équipe et les responsables de la supervision), une fonction associée à la réalisation de tâches techniques et de gestion, et évidemment celle de « producteur ou productrice ». Ceux et celles qui exercent ce dernier rôle exécutent, à titre de propriétaires-exploitants, des tâches polyvalentes de gestionnaire ainsi que des tâches techniques liées à la production¹⁰.

Les domaines d'activité des ouvriers ou des ouvrières en production porcine sont l'alimentation des animaux, la reproduction du troupeau, les soins d'hygiène et de santé des animaux, la régie du troupeau, le nettoyage et l'entretien des locaux, des installations et des équipements. Les travaux de culture sont, en général, confiés à des ouvriers ou ouvrières en production végétale.

Un métier : plusieurs contextes spécialisés de production

La production porcine s'effectue dorénavant de plus en plus selon un mode spécialisé de production, c'est-à-dire dans des contextes ayant des vocations spécialisées. Il s'agit des contextes de gestation, de mise bas, de pouponnière et d'engraissement, dans lesquels séjournent successivement les animaux pour atteindre une maturité commerciale conventionnée. Ces contextes de production sont distincts et séquentiels. Des vocations, des produits, des équipements et des méthodes de travail les distinguent en même temps qu'ils partagent un certain nombre de méthodes communes. Le métier d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine est de plus en plus caractérisé par son exercice dans l'un ou l'autre de ces quatre contextes de production.

Un métier : des particularités selon les entreprises

Certaines caractéristiques distinguent le travail des ouvriers ou ouvrières en production porcine. Les particularités du travail varient en fonction du nombre de contextes de production des entreprises et de leur taille.

Ainsi, les entreprises à vocation spécialisée qui n'exploitent qu'un seul des quatre contextes, une pouponnière ou un engraissement par exemple, ne confient à leurs ouvriers ou ouvrières que les tâches exécutées dans leur contexte. Leurs ouvriers ou ouvrières seront alors spécialisés dans leur contexte.

Par ailleurs, les entreprises ayant plusieurs contextes doivent faire un choix : soit les employeurs affectent leurs ouvriers ou ouvrières à un seul contexte, soit ils les assignent à plusieurs contextes. Ils font généralement ce choix en fonction de la taille de l'entreprise et selon leurs objectifs personnels d'entrepreneurs. Plus l'entreprise est petite, plus les employeurs ont tendance à affecter leurs ouvriers ou ouvrières à

¹⁰ Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, *Enquête sur la structure des emplois dans le secteur de la production porcine*, 1999, p. 21.

plusieurs contextes, ce qui a pour effet d'augmenter leur polyvalence. Inversement, plus l'entreprise est grande, plus les employeurs ont tendance à affecter leurs ouvriers ou ouvrières à un seul contexte, spécialisant ainsi le travail de leur main-d'oeuvre.

Afin de répondre à cette variété de situations, toutes les personnes consultées ont souhaité une approche de qualification reconnaissant chaque contexte de production comme un milieu permettant le développement et la reconnaissance des compétences des ouvriers ou ouvrières.

Contexte d'exécution des tâches

Les tâches des ouvriers ou ouvrières en production porcine sont exécutées à l'intérieur, dans l'un ou l'autre des locaux des bâtiments des contextes de gestation, de mise bas, de pouponnière et d'engraissement de l'entreprise.

La température ambiante est généralement confortable, selon le degré de sophistication des équipements de l'entreprise. Notons que de fortes odeurs et des bruits peuvent être présents dans certains bâtiments.

La plupart des fermes sont bien équipées, et le métier ne requiert pas une force physique importante, ce qui le rend accessible aux hommes et aux femmes. La preuve en est que les femmes représentaient environ 20 % du personnel embauché en 1999¹¹.

Bien que certaines tâches se pratiquent individuellement et que d'autres s'accomplissent en équipe, l'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches.

La croissance et la santé des porcs sont soumises à des contraintes précises concernant l'alimentation, qui varie selon le stade de développement des animaux. Les entreprises suivent des programmes et des protocoles alimentaires particuliers. L'ouvrier ou l'ouvrière doit observer les spécifications de ces programmes, qui lui sont transmises au moyen des consignes données par le représentant ou la représentante de l'entreprise.

Les équipements utilisés sont ceux disponibles dans l'entreprise.

Ce métier n'est pas catégorisé à risques. Néanmoins, des consignes précises de santé et de sécurité doivent être observées par l'ouvrier ou l'ouvrière. Si ces règles ne sont pas respectées, la manipulation des animaux, des aliments, des médicaments, des lisiers et des produits de nettoyage et de biosécurité peut présenter des risques pour la santé et la sécurité des personnes.

L'ouvrier ou l'ouvrière doit manipuler les animaux de façon calme et adéquate, car le bien-être de l'animal a des répercussions importantes sur sa croissance et sa santé et par conséquent sur le revenu de l'entreprise.

Les événements marquant la croissance et la santé de chaque animal comportent un grand nombre de renseignements cruciaux pour la régie du troupeau et les activités de l'entreprise. Ces informations doivent être fidèlement et correctement inscrites et suivies par l'ouvrier ou l'ouvrière dans les fiches et les registres prévus à cette fin.

11 Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 1999, p. 64.

La production porcine est désormais réalisée dans un milieu de plus en plus contrôlé et aseptisé. Les personnes, les matières et les animaux qui entrent et sortent des bâtiments sont soumis à des protocoles stricts de salubrité et de biosécurité visant l'élimination de tout contaminant qui pourrait nuire à la santé des animaux. Le travailleur ou la travailleuse doit appliquer ces protocoles à la lettre.

Compétences essentielles et compétences complémentaires

La norme d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine est composée de quatre compétences essentielles, communes aux quatre contextes de production (gestation, mise bas, pouponnière et engraissement), et de cinq compétences complémentaires, dont deux qui sont propres à la reproduction du troupeau.

Le secteur agricole de la production porcine considère que les compétences suivantes sont nécessaires à l'exercice du métier d'ouvrier ou d'ouvrière en production porcine.

Compétences essentielles

1. Être capable d'appliquer un programme d'alimentation aux animaux porcins.
2. Être capable d'appliquer des soins d'hygiène et de santé aux animaux porcins.
3. Être capable d'appliquer des techniques de régie du troupeau porcin.
4. Être capable d'assurer la propreté des aires de production.

Compétences complémentaires

5. Être capable de mettre en œuvre un programme de reproduction d'un troupeau porcin dans une unité de gestation.
6. Être capable d'assister des truies et des porcelets dans une unité de mise bas.
7. Être capable d'effectuer l'entretien et des réparations mineures des équipements.
8. Être capable de participer à l'entretien et à des réparations mineures des bâtiments.
9. Être capable d'opérer des équipements motorisés pour déplacer des marchandises.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE
DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES**

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES COMPÉTENCES ESSENTIELLES

MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière en production porcine		CNP 8431
Compétence 1 : Être capable d'appliquer un programme d'alimentation aux animaux porcins.		
Contexte de réalisation : <ul style="list-style-type: none"> • Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement. • À partir des spécifications des programmes et des protocoles alimentaires des animaux porcins existant dans l'entreprise. • A l'aide des équipements d'alimentation utilisés dans l'entreprise. • A l'aide des aliments utilisés dans l'entreprise. • Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe. • L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches. • En respectant les consignes précises de santé, de salubrité et de biosécurité. • L'ouvrier ou l'ouvrière doit manipuler les animaux de façon calme et adéquate. Cela a des répercussions importantes sur leur croissance et sur leur santé. • L'ouvrier ou l'ouvrière signale ou inscrit fidèlement et correctement dans les fiches ou les registres les renseignements liés aux événements de la croissance de chaque animal. 		
Éléments de compétence	Critères de performance¹²	
Être en mesure de :		
1.1 Appliquer des protocoles d'alimentation aux animaux porcins dans l'un ou plusieurs de ces contextes : <ul style="list-style-type: none"> • alimenter des truies dans l'unité de production « gestation »; • alimenter des truies et des porcelets dans l'unité de production « mise bas »; • alimenter des porcelets dans l'unité de production « pouponnière »; • alimenter des porcs dans l'unité de production « engraissement ». 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection des moulées et des quantités distribuées en conformité avec les consignes reçues pour les animaux à alimenter. ▪ Administration des repas selon l'horaire et la fréquence établis par l'entreprise. ▪ Vérification judicieuse de la qualité des aliments. ▪ Nettoyage régulier des trémies et des mangeoires. ▪ Consultation des fiches et consignation des quantités ingérées dans les registres. 	
1.2 Assurer la distribution ou la supervision de la distribution des aliments.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Vérification judicieuse du fonctionnement du système d'alimentation. ▪ Calibration appropriée des outils de distribution (doseurs). ▪ Ajustement précis du système d'alimentation (trémies). ▪ Prévention des gaspillages. 	
1.3 Reconnaître et signaler des anomalies dans l'alimentation des animaux porcins.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Reconnaissance exacte des anomalies. ▪ Signalement efficace de toutes les anomalies détectées. 	

¹² Précisons que les critères de performance indiquent les éléments sur lesquels on se base pour évaluer la maîtrise des éléments et des sous-éléments obligatoires de compétence.

Compétence 1 : Être capable d'appliquer un programme d'alimentation aux animaux porcins.

Éléments de compétence	Critères de performance
1.4 Approvisionner les animaux en eau.	<ul style="list-style-type: none">▪ Vérification régulière des sources d'eau et des systèmes de distribution.▪ Repérage et réparation des blocages et des bris dans les systèmes de distribution.▪ Vérification du bon fonctionnement et ajustement du débit des abreuvoirs.▪ Détection des changements dans les habitudes alimentaires des animaux.
1.5 Appliquer des protocoles de salubrité, de biosécurité et d'urgence.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des consignes des protocoles de biosécurité s'appliquant aux travailleurs ou aux travailleuses.▪ Respect des consignes de chaque protocole concernant les objets et les matières.▪ Respect des consignes du protocole de biosécurité de l'entreprise concernant les visiteurs.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes électriques.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes d'eau.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les diverses situations d'urgence.▪ Rapport ou inscription de tous les événements particuliers relatifs aux protocoles.

Compétence 2 : Être capable d'appliquer des soins d'hygiène et de santé aux animaux porcins.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement.
- À partir des spécifications des programmes et des protocoles de soins existant dans l'entreprise.
- À l'aide des équipements, des outils, du matériel et des médicaments disponibles dans l'entreprise pour les soins et les traitements de santé.
- Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches.
- À partir des consignes de santé et de sécurité de l'entreprise.
- En respectant les consignes précises de salubrité et de biosécurité.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit manipuler les animaux de façon calme et adéquate pendant les soins et les traitements de santé, car cela a des répercussions importantes sur leur croissance et sur leur santé.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit inscrire fidèlement et correctement dans les fiches et les registres les renseignements liés aux événements de santé de chaque animal.

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>Être en mesure de :</p> <p>2.1 Préparer le matériel et les lieux pour appliquer les soins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adéquation des lieux et du matériel préparé. ▪ Respect des consignes de l'entreprise.
<p>2.2 Administrer des injections sous-cutanées ou intramusculaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer à la gestion du stock de médicaments. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation des méthodes d'injection appropriées et sécuritaires. ▪ Absence d'abcès, de marques, de lésions ou de blessures consécutives à l'injection. ▪ Marquage des animaux injectés. ▪ Élimination correcte du matériel utilisé. ▪ Inscription correcte des informations appropriées dans le registre. ▪ Rapidité dans le signalement des basses réserves de médicaments. ▪ Rotation efficace des médicaments selon les consignes. ▪ Inscription correcte des informations sur le stock de médicaments. ▪ Réception et entreposage adéquats des médicaments commandés selon les consignes.

Compétence 2 : Être capable d'appliquer des soins d'hygiène et de santé aux animaux porcins.

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>2.3 Appliquer des traitements pour des blessures mineures.</p> <ul style="list-style-type: none">• Immobiliser des animaux.	<ul style="list-style-type: none">▪ Identification correcte des blessures mineures et promptitude dans le signalement des blessures plus graves.▪ Utilisation correcte des méthodes de soins appropriées selon les consignes.▪ Inscription correcte des informations sur les traitements dans les registres.▪ Utilisation correcte des méthodes d'élimination du matériel utilisé selon les consignes.▪ Régularité de la surveillance de l'état de guérison.▪ Absence de blessures aux animaux lors de l'immobilisation.▪ Utilisation de la méthode d'immobilisation appropriée.
<p>2.4 Appliquer des traitements pour contrôler des insectes et des animaux nuisibles.</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Promptitude dans le rapport des signes de présence d'insectes ou de rongeurs.▪ Utilisation des méthodes de contrôle des insectes et des animaux nuisibles dans l'entreprise selon les consignes.▪ Élimination efficace des insectes et des animaux nuisibles.
<p>2.5 Appliquer des protocoles de salubrité, de biosécurité et d'urgence.</p>	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des consignes des protocoles de biosécurité s'appliquant aux travailleurs ou aux travailleuses.▪ Respect des consignes de chaque protocole concernant les objets et les matières.▪ Respect des consignes du protocole de biosécurité de l'entreprise concernant les visiteurs.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes électriques.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes d'eau.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les diverses situations d'urgence.▪ Rapport ou inscription de tous les événements particuliers relatifs aux protocoles.

Compétence 3 : Être capable d'appliquer des techniques de régie du troupeau porcin.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement.
- À partir des directives des programmes et des protocoles de régie existant dans l'entreprise.
- À partir des consignes particulières données par le représentant de l'entreprise.
- À l'aide de l'équipement, de l'outillage et du matériel utilisés pour les activités de régie de troupeau dans l'entreprise.
- Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches de régie.
- En respectant les consignes précises de santé, de sécurité et de salubrité pendant les activités de régie.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit manipuler les animaux de façon calme et adéquate.
- L'ouvrier ou l'ouvrière utilise des fiches et des registres.

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>Être en mesure de :</p> <p>3.1 Observer et analyser l'état des animaux et des lieux en vue d'apporter des correctifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inspecter la porcherie en faisant des tournées d'observation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Observation attentive de toutes les conditions présentes concernant l'état des lieux (odeurs, eau disponible pour les animaux, ventilation, température ambiante, fonctionnement des équipements, etc.). ▪ Corrections appropriées des anomalies concernant l'état des lieux. ▪ Observation de toutes les conditions présentes concernant l'état des animaux. ▪ Justesse des correctifs apportés et des états critiques rapportés. ▪ Inscription des informations critiques dans les registres.
<p>3.2 Déplacer des animaux porcins en vue du transfert ou de l'expédition.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marquer des animaux. • Peser des animaux s'il y a lieu¹³. • Acclimater des animaux dans un nouvel environnement s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Déplacement efficace des animaux en un minimum de temps. ▪ Déplacement sans échappée ou blessures aux animaux. ▪ Utilisation correcte des protocoles prévus par l'entreprise pour chaque type de déplacement. ▪ Inscription correcte des déplacements dans les fiches et les registres.
<p>3.3 Participer à des travaux d'inventaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exactitude des informations rapportées ou inscrites.

¹³ Précisons que la mention « s'il y a lieu » indique un sous-élément de compétence qui n'est pas exercé dans toutes les entreprises mais qui doit être maîtrisé lorsqu'il y est présent.

Compétence 3 : Être capable d'appliquer des techniques de régie du troupeau porcin.

Éléments de compétence	Critères de performance
3.4 Euthanasier un animal.	<ul style="list-style-type: none">▪ Utilisation correcte des méthodes et des consignes relatives aux normes en vigueur.▪ Inscription correcte des informations d'euthanasie dans les registres.
3.5 Appliquer des protocoles de salubrité, de biosécurité et d'urgence.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des consignes des protocoles de biosécurité s'appliquant aux travailleurs ou aux travailleuses.▪ Respect des consignes de chaque protocole concernant les objets et les matières.▪ Respect des consignes du protocole de biosécurité de l'entreprise concernant les visiteurs.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes électriques.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes d'eau.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les diverses situations d'urgence.▪ Rapport ou inscription de tous les événements particuliers relatifs aux protocoles.

Compétence 4 : Être capable d'assurer la propreté des aires de production.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement.
- À partir des spécifications des programmes et des protocoles de nettoyage et d'entretien de l'entreprise.
- À l'aide de l'équipement, de l'outillage et des accessoires servant aux activités de nettoyage et d'entretien dans l'entreprise.
- Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches.
- En respectant les consignes précises de santé, de sécurité et de salubrité pendant ces activités.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit inscrire fidèlement et correctement, notamment dans les fiches et les registres relatifs aux normes en vigueur, les renseignements liés aux activités de nettoyage.

Éléments de compétence	Critères de performance
<p>Être en mesure de :</p> <p>4.1 Assurer le nettoyage de routine des aires de production et des équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laver des aires de production et des équipements s'il y a lieu; • Désinfecter des aires de production et des équipements s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation correcte des équipements de protection de l'entreprise. ▪ Respect et utilisation correcte des outils et des méthodes de travail et de sécurité existant dans l'entreprise. ▪ Nettoyage fréquent et rigoureux des allées, des parcs et des cages. ▪ Élimination des déchets organiques et non organiques selon les consignes. ▪ Propreté des outils. ▪ Propreté des locaux et des équipements.
<p>4.2 Appliquer les protocoles d'élimination des rebuts organiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évacuer les lisiers; • Se défaire des rebuts d'origine animale. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acheminement des lisiers selon la fréquence voulue. ▪ Vérification attentive de l'acheminement des lisiers et correction appropriée des anomalies. ▪ Mise en marche régulière et bonne surveillance du système de nettoyage (grattes ou autres). ▪ Application rigoureuse des méthodes et des consignes de traitement des rebuts organiques de l'entreprise. ▪ Inscription correcte des informations dans les registres.

Compétence 4 *Être capable d'assurer la propreté des aires de production.*

Éléments de compétence	Critères de performance
4.3 Appliquer des protocoles de salubrité, de biosécurité et d'urgence.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des consignes des protocoles de biosécurité s'appliquant aux travailleurs ou aux travailleuses.▪ Respect des consignes de chaque protocole concernant les objets et les matières.▪ Respect des consignes du protocole de biosécurité de l'entreprise concernant les visiteurs.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes électriques.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les pannes d'eau.▪ Appropriation du protocole d'urgence de l'entreprise concernant les diverses situations d'urgence.▪ Rapport ou inscription de tous les événements particuliers relatifs aux protocoles.

**DESCRIPTION DÉTAILLÉE
DES COMPÉTENCES COMPLÉMENTAIRES**

MÉTIER : Ouvrier ouvrière en production porcine

CNP 8431

Compétence complémentaire 5 : Être capable de mettre en œuvre un programme de reproduction d'un troupeau porcin dans une unité de gestation.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence est particulière au contexte de travail d'une unité de gestation.
- À partir des directives des programmes et des protocoles de reproduction existant dans l'entreprise.
- À l'aide des équipements et du matériel utilisés, dans l'entreprise, pour la reproduction.
- Dans le cadre des opérations de reproduction, l'ouvrier ou l'ouvrière respecte les consignes précises concernant la santé et la sécurité du travailleur ou de la travailleuse.
- Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches.
- Le travailleur ou la travailleuse doit manipuler les animaux de façon calme et adéquate pendant les activités de reproduction.
- Le travailleur ou la travailleuse doit inscrire fidèlement et correctement, dans les fiches et les registres, les renseignements liés aux événements de la gestation de chaque animal.

Éléments de compétence complémentaire

Critères de performance

Être en mesure de :

5.1 Détecter des chaleurs et planifier les saillies.

- Exactitude de la reconnaissance des signes de chaleurs.
- Respect des règles de prévention en santé et en sécurité au travail.
- Approche et manipulation sécuritaires de l'animal.
- Respect des méthodes pendant le test du cavalier.
- Bonne détermination du moment le plus propice de saillie prochaine.
- Inscription des observations dans les registres.

5.2 Inséminer des truies :

- Superviser des saillies naturelles s'il y a lieu;
- Faire des tests de gestation s'il y a lieu;
- Recueillir de la semence s'il y a lieu.

- Respect de la technique et du protocole de l'entreprise.
- Respect du protocole d'hygiène et de salubrité.
- Approche sécuritaire des animaux pendant la saillie.
- Inscription correcte des incidents de saillies dans les registres.
- Bon taux de réussite des saillies réalisées (comparable ou supérieur à celui des autres travailleurs ou travailleuses).

5.3 Vérifier l'état de chair des animaux.

- Exactitude de l'évaluation de l'état de chair.
- Justesse de la notation de l'état de chair des animaux dans le tableau des états de chair.
- Justesse dans le choix des correctifs à apporter.
- Signalement au superviseur des situations problématiques.
- Consignation des données dans les registres.

MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière en production porcine		CNP 8431
Compétence complémentaire 6 : Être capable d'assister des truies et des porcelets dans une unité de mise bas.		
Contexte de réalisation :		
<ul style="list-style-type: none"> • Cette compétence est particulière au contexte de travail de mise bas. • À partir des directives des programmes et des protocoles de mise bas existant dans l'entreprise. • À l'aide des équipements et du matériel utilisés, dans l'entreprise, pour la mise bas. • En respectant des consignes précises concernant la santé et la sécurité du travailleur ou de la travailleuse. • Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe. • L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches. • Le travailleur ou la travailleuse doit manipuler les animaux de façon calme et adéquate pendant les activités de mise bas. • L'ouvrier ou l'ouvrière doit inscrire correctement et fidèlement, dans les fiches et les registres, les renseignements liés aux événements de la naissance et de la croissance de chaque animal. 		
Éléments de compétence complémentaire		Critères de performance
Être en mesure de :		
6.1 Préparer des environnements pour la mise bas.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Respect des règles d'hygiène et de salubrité. ▪ Respect des règles de santé et de sécurité en milieu de travail. ▪ Préparation adéquate de la cage de mise bas. ▪ Utilisation de l'équipement de protection pour la désinfection. ▪ Bon ajustement de la ventilation et de la température. 	
6.2 Préparer des truies pour la mise bas.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Approche et manipulation sécuritaires des animaux. ▪ Lavage adéquat de la truie et des organes génitaux en particulier. ▪ Bonne alimentation des truies selon les consignes de prénatalité. ▪ Suivi approprié de la consommation des aliments. ▪ Suivi approprié de l'état de santé de la truie et application des correctifs appropriés. 	
6.3 Provoquer des mises bas.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Injection de produit de déclenchement de mise bas au moment opportun. ▪ Injection de quantité adéquate de produit de déclenchement. ▪ Injection du produit dans la région appropriée. ▪ Absence d'enflure dans la zone d'injection. ▪ Inscription de la date d'injection sur la fiche de la truie. 	

Compétence complémentaire 6 : Être capable d'assister des truies et des porcelets dans une unité de mise bas.

Éléments de compétence complémentaire	Critères de performance
<p>6.4 Assister des truies dans la mise bas.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Propreté de l'environnement de mise bas. ▪ Absence de fèces près des organes génitaux. ▪ Taux de mort-nés acceptable compte tenu des conditions. ▪ Bon suivi de l'évolution de la mise bas et choix judicieux d'interventions auprès de l'animal. ▪ Bonnes décisions prises à la suite de l'analyse de la fiche de la truie. ▪ Administration correcte du produit de vidange utérine après la mise bas. ▪ Inscription des informations de mise bas.
<p>6.5 Prodiguer les premiers soins aux porcelets nouveau-nés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Choix judicieux d'interventions auprès des porcelets. ▪ Cage bien nettoyée. ▪ Bon état de santé des porcelets. ▪ Bonne administration de l'injection de fer.
<p>6.6 Vérifier l'état de chair des animaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Exactitude de l'évaluation de l'état de chair. ▪ Justesse de la notation de l'état de chair des animaux dans le tableau des états de chair. ▪ Justesse dans le choix des correctifs à apporter. ▪ Signalement au superviseur des situations problématiques. ▪ Consignation des données dans les registres.
<p>6.7 Équilibrer des portées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conformité du travail au protocole d'équilibrage de portées de l'entreprise. ▪ Sélection judicieuse des porcelets à déplacer selon le protocole de l'entreprise. ▪ Suivi adéquat de la réussite complète de l'équilibrage de portées. ▪ Consignation des observations et des données dans les registres.
<p>6.8 Réaliser des adoptions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Sélection des nourrices selon le protocole de l'entreprise. ▪ Sélection judicieuse des porcelets à faire adopter selon le protocole de l'entreprise. ▪ Suivi adéquat de la réussite complète de l'adoption. ▪ Consignation des observations et des données dans les registres.
<p>6.9 Donner des soins préventifs aux porcelets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Castrer des porcelets; ▪ Couper des queues de porcelets nouveau-nés; ▪ Épointer les dents de lait de porcelets nouveau-nés s'il y a lieu. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Utilisation correcte des méthodes et respect des consignes de l'entreprise. ▪ Minimum de douleur et de stress infligés à l'animal. ▪ Inscription correcte des informations dans les registres.

MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière en production porcine

CNP 8431

Compétence complémentaire 7 : Être capable d'effectuer l'entretien et des réparations mineures des équipements.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement.
- À partir des spécifications des programmes et des protocoles d'entretien de l'entreprise, qui sont transmises par le représentant ou la représentante de l'entreprise au moyen de consignes particulières.
- À l'aide de l'équipement, de l'outillage et des accessoires servant aux activités d'entretien dans l'entreprise.
- Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches.
- En respectant les consignes précises de santé et de sécurité pendant ces activités.

Éléments de compétence complémentaire	Critères de performance
Être en mesure de :	
7.1 Organiser le travail.	<ul style="list-style-type: none">▪ Bonne organisation du travail.
7.2 Préparer le matériel et l'équipement d'entretien et de réparations mineures.	<ul style="list-style-type: none">▪ Préparation appropriée des équipements et du matériel.
7.3 Effectuer le travail.	<ul style="list-style-type: none">▪ Utilisation des méthodes de travail et des outils convenus.▪ Bon fonctionnement des éléments réparés, remplacés ou ajustés.▪ Signalement au superviseur des déficiences plus importantes.
7.4 Terminer le travail, nettoyer et ranger les outils et les équipements.	<ul style="list-style-type: none">▪ Propreté du poste de travail.▪ Bon rangement des outils et du matériel.

MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière en production porcine

CNP 8431

Compétence complémentaire 8 : Être capable de participer à l'entretien et à des réparations mineures des bâtiments.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement.
- À partir des spécifications des consignes d'entretien des bâtiments de l'entreprise.
- À l'aide de l'équipement, l'outillage et les accessoires servant aux activités d'entretien de bâtiments dans l'entreprise.
- Certaines tâches sont individuelles, d'autres se font en équipe.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution de la plupart des tâches.
- En respectant les consignes précises de santé et de sécurité pendant ces activités.

Éléments de compétence complémentaire	Critères de performance
Être en mesure de :	
8.1 Organiser son travail.	<ul style="list-style-type: none">▪ Bonne organisation du travail.
8.2 Préparer le matériel et l'équipement d'entretien et de réparations mineures.	<ul style="list-style-type: none">▪ Préparation adéquate des équipements et du matériel.
8.3 Effectuer les travaux mineurs : <ul style="list-style-type: none">▪ en menuiserie s'il y a lieu;▪ de peinture s'il y a lieu.	<ul style="list-style-type: none">▪ Utilisation des méthodes de travail et des outils convenus.▪ Bon fonctionnement des éléments réparés, remplacés ou ajustés.▪ Signalement au superviseur des défauts plus importantes.
8.4 Terminer le travail, nettoyer et ranger les outils et les équipements.	<ul style="list-style-type: none">▪ Propreté du poste de travail.▪ Bon rangement des outils et du matériel.

MÉTIER : Ouvrier ou ouvrière en production porcine

CNP 8431

Compétence complémentaire 9 : Être capable d'opérer des équipements motorisés pour déplacer des marchandises.

Contexte de réalisation :

- Cette compétence peut être réalisée dans l'un ou l'autre des quatre contextes de travail en production porcine, soit en gestation, en mise bas, en pouponnière et en engraissement.
- L'ouvrier ou l'ouvrière utilise cette compétence à l'occasion de déplacements de marchandises sur les lieux de l'entreprise.
- À partir des consignes particulières données par le représentant de l'entreprise.
- À l'aide de l'équipement de déplacement disponible dans l'entreprise.
- Les tâches sont réalisées de façon individuelle.
- L'ouvrier ou l'ouvrière doit faire preuve d'autonomie dans l'exécution des tâches.
- En respectant les consignes précises de santé et de sécurité pendant ces activités.

Éléments de compétence complémentaire	Critères de performance
Être en mesure de : 9.1 Effectuer les vérifications d'usage et faire les ajustements requis avant le démarrage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des consignes de vérification de l'entreprise.
9.2 Opérer l'équipement motorisé.	<ul style="list-style-type: none">▪ Respect des consignes de déplacement de la marchandise.▪ Respect des consignes de sécurité.
9.3 Ranger l'équipement après usage.	<ul style="list-style-type: none">▪ Rangement à l'endroit convenu.▪ Respect des consignes de rangement.

BIBLIOGRAPHIE

AGRlcarrières, *Analyse du métier d'ouvrier ou ouvrière en production porcine*, 2006, non publié.

Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, *Enquête sur la structure des emplois dans le secteur de la production porcine*, 1999, 61 p.

Fédération des producteurs de porcs du Québec, *Portrait de la production*, 2007, [www.leporcduquebec.qc.ca].

Le groupe AGÉCO, *Conditions de travail et capacité à recruter et à conserver la main-d'œuvre en agriculture*, Comité sectoriel de main-d'œuvre de la production agricole, 2003.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, *Profil de la main-d'œuvre agricole au Québec*, 1999, 136 p.

Société québécoise de développement de la main-d'œuvre, *Guide de production d'une analyse de métier ou de profession*, Direction de l'intervention sectorielle et territoriale, Québec, pag. mult.